

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 22 juin 2023 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 17 h.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

SONT ABSENTS

Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
--------------------	---

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
 - 1.4. Certificats de crédits
2. Travaux publics
 - 2.1. Octroi de contrat - Contrôle de la qualité des matériaux
3. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 17 h 00.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2023-06-222

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juin 2023.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à s'exprimer sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

2.1.

2. TRAVAUX PUBLICS

2023-06-223

2.1. OCTROI DE CONTRAT - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX

ATTENDU les travaux de prolongement du réseau d'égout dans le secteur des rues Prédéal-Trudeau, Wilifrid et Marie-Anne qui seront réalisés pendant l'été 2023 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater une firme de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux sur le chantier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour ce service ;

ATTENDU la soumission de l'entreprise DEC Enviro au montant de de 93 670,00 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise DEC Enviro décrite au préambule ;

D'AUTORISER une dépense de 93 670,00 \$, plus taxes, à même le Règlement d'emprunt 778 ;

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice des travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-06-224

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 22 juin 2023 à 17 h 02.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023.